

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 556-2016 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 541-2015 CONCERNANT
L'IMPLANTATION DES PLAQUES
D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES
DANS LES SECTEURS RURAUX DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-
MILTON

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 16 janvier 2017, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

- ◆ Le règlement numéro 556-2016 intitulé : RÈGLEMENT 556-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 541-2015 CONCERNANT LES L'IMPLANTATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES DANS LES SECTEURS RURAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 17^e jour du mois de janvier 2017.



Daniel Moreau

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 17 janvier 2017, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2017.



Daniel Moreau

Directeur général et secrétaire-trésorier